

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 07

Séance du 28 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**AFFECTATION
DES RESULTATS**

EXERCICE 2019

PORTS

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul.

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Christian PEYRARD (procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Michel VALENTIN (procuration à Madame Sabine GIACALONE).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200728-DEL20200707-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Vu l'Instruction comptable M 4 à laquelle sont soumis les Ports de plaisance,

Vu le Budget des Ports des Lecques et de la Madrague, exercice 2020,

Vu la consultation des Conseils Portuaires en leur séance 20 juillet 2020,

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 20 juillet 2020,

Après avoir entendu le Compte Administratif - exercice 2019 - en la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat dégagé au Compte Administratif de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de **584 684,77 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter ce résultat sur le budget des Ports de la manière suivante :

Résultat de la section d'exploitation	584 684,77
Affectation	
Section d'exploitation	
002 Résultat d'exploitation reporté	278 752,91
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	305 931,86

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

25 voix POUR

6 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

L'affectation du résultat de la section d'exploitation – Ports – exercice 2019 - ci-dessus présentée.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200728-DEL20200707-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020